

Pierre MARX

Expert-Comptable Diplômé
par l'État

Lauréat National du Meilleur
Mémoire 1984

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01.01.2024 au 31.12.2024

Apedi Alsace

60 rue de la Grossau

67100 STRASBOURG

Apédi Alsace

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Apédi Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Apédi Alsace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les dotations ou produits de tarification perçus ou à percevoir ;
- le suivi des fonds associatifs ;
- le suivi des créances clients ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 3 juin 2025



Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Apedi Alsace Bilan propre ACTIF

Libellé	Montant brut 2024	Amort. et prov. 2024	Montant net 2024	Montant net 2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	245 974,92	245 974,92		
Autres immobilisations incorporelles	289 369,72	272 031,84	17 337,88	26 856,57
Immobilisations incorporelles en cours	7 320,00		7 320,00	
Immobilisations corporelles :				
Terrains	946 673,84	89 761,09	856 912,75	857 562,55
Constructions	21 955 412,02	15 068 741,21	6 886 670,81	7 206 331,87
Installations techniques, matériels et outillage	4 352 273,17	3 688 971,76	663 301,41	730 716,50
Autres immobilisations corporelles	12 034 393,82	9 681 684,77	2 352 709,05	2 488 323,02
Immobilisations corporelles en cours	1 102 020,11		1 102 020,11	371 687,45
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	142 792,59		142 792,59	147 657,34
Autres titres immobilisés	385 072,62		385 072,62	371 567,22
Prêts	350 288,92		350 288,92	284 725,92
Autres immobilisations financières	331 343,71		331 343,71	332 366,24
Immobilisations Affectées				
TOTAL I	42 142 935,44	29 047 165,59	13 095 769,85	12 817 794,68
Comptes de liaison (I)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	2 749,72		2 749,72	4 811,80
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	285 282,06		285 282,06	215 450,09
Avances et acomptes versés sur commandes	38 193,44		38 193,44	27 143,02
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 843 168,94	21 578,47	1 821 590,47	2 380 337,79
Autres créances	942 823,32	3 291,00	939 532,32	1 270 330,16
Valeurs mobilières de placement	6 754 662,19	117 861,80	6 636 800,39	6 565 350,28
Disponibilités	15 683 641,63		15 683 641,63	15 002 371,17
Charges constatées d'avance	86 665,39		86 665,39	79 946,00
TOTAL III	25 637 186,69	142 731,27	25 494 455,42	25 545 740,31
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	67 780 122,13	29 189 896,86	38 590 225,27	38 363 534,99
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF				



Bilan propre PASSIF

Libellé	Montant net 2024	Montant net 2023
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 793 331,19	4 793 331,19
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs	25 969,40	25 969,40
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	11 235 936,37	10 729 701,71
Réserves de compensation	1 515 950,77	1 508 175,26
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 071 273,42	1 071 273,42
Autres réserves	547 063,72	547 063,72
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	3 550 588,55	3 961 794,61
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-594 914,08	-594 914,08
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-2 070 748,61	-1 185 170,89
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-302 417,59	-275 751,58
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	899 904,21	-809 439,62
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 646 231,66	1 887 914,66
Provisions réglementées :		
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	4 242 344,19	3 965 903,94
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	107 175,53	107 175,53
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	144 346,54	146 233,60
Immobilisations grevées de droits	3 990 822,12	3 712 494,81
TOTAL I	26 560 513,20	25 625 851,74
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	2 250 757,39	2 162 660,43
Provisions pour charges	594 649,24	611 220,22
Fonds dédiés	1 711 189,93	1 623 143,74
TOTAL III	4 556 596,56	4 397 024,39
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 690 026,91	2 050 100,73
Emprunts et dettes financières divers (3)	8 437,56	9 191,56
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 207,56	7 436,86
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 233 531,14	1 295 906,14
Dettes sociales et fiscales	3 502 010,42	3 987 923,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	121 996,91	151 001,04
Autres dettes (5)	421 940,42	404 396,78
Produits constatés d'avance	493 964,59	434 702,32
TOTAL IV	7 473 115,51	8 340 658,86
Ecarts de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	38 590 225,27	38 363 534,99
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		



COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

PRODUITS	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	110 588,97	132 432,42
Production vendue :		
- prestations de services	2 926 060,37	2 391 649,70
- divers	1 118 604,99	1 526 765,56
Production stockée ou déstockage de production	-2 062,08	2 673,40
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	28 911 427,76	27 579 844,21
Subventions d'exploitations et participations	1 596 948,26	1 265 684,75
Reprises sur amortissements et provisions	52 681,71	181 142,15
Utilisation des fonds dédiés reportés	55 021,61	116 345,52
Transferts de charges	52 157,22	24 520,00
Autres produits	5 776 671,52	5 799 812,02
TOTAL I	40 598 100,33	39 020 869,73
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	50 336,54	143 821,36
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	220 774,10	119 521,81
Reprises sur provisions	154 269,50	209 898,99
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 699,66
TOTAL II	425 380,14	475 941,82
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	54 931,68	45 252,19
- exercices antérieurs	82992,47	
Sur opérations en capital	325 267,01	254 583,28
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	1 887,06	1 887,06
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
TOTAL III	465 078,22	301 722,53
TOTAL DES PRODUITS	41 488 558,69	39 798 534,08
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	0,00	809 439,62
TOTAL GENERAL (I + II + III)	41 488 558,69	40 607 973,70



COMPTE DE RESULTAT CHARGES

CHARGES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		95 199,00
Achats de matières premières et fournitures	698 915,80	681 187,33
Variation de stock	-69 831,97	0,00
Achats d'autres approvisionnements	845 851,50	808 716,44
Variation de stock	0,00	0,00
Achats non stockés de matières et fournitures	1 949 679,55	2 059 742,78
Services extérieurs et autres	7 254 184,59	6 993 054,58
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 639 784,81	1 822 350,23
- autres	230 893,42	205 877,47
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	18 656 515,59	18 444 330,27
- charges sociales	6 756 416,07	6 435 560,49
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	1 713 287,06	1 759 050,29
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	11 166,63	11 871,15
- pour risques et charges d'exploitation	123 094,00	32 274,81
Report en fonds dédiés	143 067,80	131 900,13
Autres charges	95 031,88	126 675,00
TOTAL I	40 048 056,73	39 607 789,97
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	117 861,80	154 269,50
Intérêts et charges assimilées	43 114,17	51 267,98
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 234,07	6 700,00
TOTAL II	171 210,04	212 237,48
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	7 420,62	465 224,32
Exercices antérieurs	82730,9	
Sur opérations en capital	908,88	41 829,10
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	278 327,31	280 892,83
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	369 387,71	787 946,25
TOTAL DES CHARGES	40 588 654,48	40 607 973,70
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	899 904,21	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	41 488 558,69	40 607 973,70



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS		
Bénévolat	64 206,00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	64 206,00	-
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	64 206,00	
Total	64 206,00	-



ANNEXE COMPTABLE

CONTENU	NON APPLICABLE	NON SIGNIFICATIF
1. FAITS MARQUANTS		X
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES		
2.1 Principes généraux		
2.2 Notes spécifiques		
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN		
3.1 Etat des immobilisations		
3.2 Dépréciation des actifs		
3.3 Etat des amortissements		
3.4 Frais d'établissements		
3.5 Fonds commercial commerciaux	X	
3.6 Etat des provisions		
3.7 Charges et produits constatés d'avance		
3.8 Charges à répartir	X	
3.9 Fonds associatifs		
3.10 Fonds dédiés		X
3.11 Echéances des dettes	X	X
3.12 Produits à recevoir		
3.13 Charges à payer		
3.14 Créances et dettes représentées par des effets		
3.15 Entreprises liées		X
3.16 Subventions d'investissement		X
	X	
4. COMPLEMENTS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	X	
4.1 Ventilation du chiffre d'affaires *		
4.2 Ventilation des transferts de charges		
4.3 Impôts sur les sociétés *		
	X	
5. AUTRES INFORMATIONS		
5.1 Engagements financiers		
5.2 Autres engagements hors bilan		
5.3 Honoraires CAC		
5.4 Autres		
6. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

* uniquement pour personnes morales présentant 2 critères sur 3 : bilans > 2 M€, CA > 4 M€, sal > 50.
Les comptes annuels aux caractéristiques suivantes :



TOTAL BILAN : 38 590 225.27

RESULTAT : 899 904.21€

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 avril 2025.

Objet social, nature et périmètre des activités, moyens mis en œuvre

L'Apedi Alsace a été constituée au 1er janvier 2021 suite à la fusion-absorption par l'Aapei de Strasbourg de l'AAPEI de Saverne et de l'Association Travail & Espérance.

L'Apedi Alsace est une Association à but non lucratif dont la mission a été reconnue d'utilité publique en mai 2015.

L'Association adhère à l'Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (Unapei) et à ses différents échelons territoriaux.

Sa zone d'action s'étend dans le département du Bas-Rhin, principalement sur le territoire de l'Eurométropole et la région de Saverne. Elle peut, exceptionnellement, s'étendre au-delà du secteur préalablement défini, voire à d'autres départements. Elle agit conjointement avec les associations, les fondations et les établissements du même secteur d'activité.

Son Siège Social est établi au 60 rue de la Grossau - 67100 STRASBOURG.

Partie intégrante du mouvement parental, l'Apedi Alsace a pour buts de :

1. poursuivre au sein de l'Unapei, la défense, tout au long de leur vie, du point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des personnes en situation de handicap intellectuel (jeunes enfants, enfants, adolescents et adultes) et de leurs familles, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur inclusion sociale et/ou professionnelle,
2. apporter à ces familles et aux personnes en situation de handicap intellectuel l'appui moral et matériel indispensable, développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative,
3. favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, proposer un accompagnement à la parentalité, assurer la pleine participation des familles et des personnes en situation de handicap intellectuel,
4. rechercher activement et expérimenter toute innovation, de toute nature, notamment technique et organisationnelle, permettant l'accomplissement de chacun des Projets de Vie des personnes en situation de handicap intellectuel,
5. venir en aide aux familles et aux personnes en situation de handicap intellectuel en :
 - leur communiquant toutes informations utiles et en leur prodiguant des conseils,
 - promouvant et en mettant en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire au meilleur développement physique, intellectuel et moral des personnes en situation de handicap intellectuel (jeunes enfants, enfants, adolescents et adultes),



6. défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap intellectuel auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions, des autorités de tutelles, etc...
7. et, de manière générale, initier, concevoir, organiser et/ou mettre en œuvre toute activité sociale, médico-sociale, sanitaire, économique, de formation ou autre, susceptible, directement ou indirectement, de contribuer à l'amélioration de la situation individuelle ou collective des personnes en situation de handicap intellectuel et de leurs familles.

Les valeurs de l'Apedi Alsace s'inscrivent dans celles du mouvement parental Unapei. Elles reposent sur le socle que constitue la famille au sens le plus large. Celle-ci a son rôle primordial dans l'accueil, l'accompagnement et l'insertion dans la société de la personne handicapée mentale.

L'Apedi Alsace gère à fin 2024, 27 établissements, services et dispositifs, emploie 500 salariés qui accompagnent 1300 enfants, adolescents et adultes déficients intellectuels, autistes ou polyhandicapés.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Faits marquants

- Même si la hausse des prix a marqué le pas, les tarifs de l'énergie de l'alimentation n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant l'inflation. Toutefois les efforts d'économie réalisés ont permis de limiter l'impact de ces hausses sur le résultat cette année.
- Grâce à une démarche volontariste par rapport à la politique tarifaire et une attention portée à la rentabilité de leurs contrats les ESAT Commerciaux ont dégagés un résultat excédentaire de 662254.47€.
- Les financeurs ont octroyé des moyens supplémentaires :
 - conjoncturels :
 - CEA : financement de déficits antérieurs à hauteur de 476 442.41€
 - ARS :
 - financement de déficits antérieurs à hauteur de 156 468.36€
 - Crédit non reconductibles à hauteur de 217 577€
 - pérennes :
 - CEA : rebasage à hauteur de 300 000€
 - ARS :
 - Rebasage à hauteur de 162 231€
 - Renforcement du la PCO et du CAMPS à hauteur de 395 800 afin d'augmenter le nombre de dépistages et diagnostics d'enfants repérés sur tout le territoire du Bas Rhin. L'ensemble du personnel financé par ces moyens supplémentaires n'a pas pu être embauché au 31.12.2024.
 - Financement des mesures de revalorisations salariales dites « Ségur pour tous ».



À la date de la clôture, 1 litige social est en cours. Le montant total provisionné est de 11 064.58 €.

- La Commission finance s'est réunie les 26 février les 18-19 avril et le 14 octobre 2024.
- Les CGI (contrôles de gestion interne), consistant en des vérifications aléatoires des dépenses réalisées, se sont déroulés avant l'Assemblée Générale novembre et décembre pour le Fas la Licorne, le SIFAS, le Foyer Travail et Espérance, le SATE, l'Esat de Schiltigheim.
- Le CPOM TREMPLIN-SIFAS n'a toujours pas de compensation complète et pérenne de la subvention, toutefois le rebasage de respectivement 150 000 et 50 000€ obtenu en 2023 permet de limiter le reste à charge.
- Le résultat 2024 est excédentaire. Les éléments relatés ci-dessus expliquent cet excédent. Toutefois des points d'attention demeurent
 - le versement mobilité (exonérés jusqu'à présent) est une nouvelle dépense correspondant à 2% de la masse salariale à hauteur de 200 238.28€ pour 10 mois en 2024
 - La CEA n'a pas compensé les mesures salariales dites Ségur pour tous ce qui représente un manque de 160 000€ au titre de 2024.

Le CA du mardi 29 avril 2025 s'est prononcé favorablement :

- *sur l'affectation des résultats excédentaires, prioritairement à l'investissement ou en compensation des charges d'amortissements.*

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et au règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.



2.2 Notes spécifiques à certains postes**2.2.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations ou comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, **la base amortissable est égale à la valeur brute.**

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, **aucune dépréciation n'a été constatée.**

Information par poste significatif, soit :

- ✓ **Éléments constitutifs :** frais d'établissement de 245 974,92 €
frais & études de 1 674,40 €
Concessions & droits assimilés de 280 695.32 €
Fonds commercial de 7 000 €
- ✓ **Méthodes amortissements :** linéaires.

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations ou comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, **la base amortissable est égale à la valeur brute.**

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur **durée d'utilisation ou d'usage** est constatée par **amortissement linéaire**, soit:

Constructions	de	1	à	62	Ans
Installations techniques, matériel et outillage	de	1	à	15	Ans
Installations générales	de	1	à	20	Ans
Matériel de transport	de	3	à	7	Ans
Matériel de bureau et informatique	de	1	A	10	Ans
Mobilier	de	1	A	20	Ans

Les immobilisations acquises avec clause de réserve de propriété sont les suivantes : ESAT, avec réserve



hypothécaire de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, **aucune dépréciation n'a été constatée.**

L'Apedi Alsace détient depuis 2014 une part de 1 000 € du capital social du groupement de coopération Gia4.

2.2.3 Titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

2.2.4 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

- L'action logement est un prêt porté à l'actif du bilan, valorisé au 31/12/2024 à 350 288.92 €
- Information par poste significatif : 56 121.84 € de dépôts et cautions.

2.2.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, de production ou à leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition est défini comme suit :

- prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, diminués des remises, des rabais et escomptes de règlement),
- + coûts directement attribuables (frais de transport, frais de manutention, ...),
- + charges de stockage, le cas échéant.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'œuvre directe),
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour les biens fongibles, l'évaluation se fait par application du **coût moyen pondéré** ou selon la méthode du **premier entré, premier sorti**.

Si le cours ou la valeur de réalisation, diminué des frais proportionnels de commercialisation, est inférieur à la valeur déterminée selon les modalités ci-dessus, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

Nous n'avons pas de stock avec clause de réserve de propriété.



2.2.6 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.

2.2.7 Fonds associatifs

Certains fonds associatifs ne sont pas mis définitivement à disposition.

Ils sont appelés **FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE** (apports, libéralités ou subventions sous réserve d'une clause formelle de reprise).

2.2.8 Subventions d'investissement

Il s'agit de subventions affectées à des investissements dont la charge de renouvellement n'incombe pas à l'Association.

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés avec lesdites subventions.

2.2.9 Résultats

Les résultats, tant ceux de l'exercice que ceux antérieurs non encore affectés et figurant en report à nouveau, relèvent de **deux catégories**, soit :

- les résultats définitivement acquis ;
- les résultats pouvant être repris par un tiers financeur.

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.9.

2.2.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- complément de rémunération des travailleurs handicapés : 511 032.45 €
- Indemnités de départ en retraite : 1 404 858.64 €
- litiges prud'homaux : 11 064.58 €
- hausse des loyers de l'IME Le Tremplin : 83 616.79€
- litige commercial : 440 834.09€
- abandements CPF : 394 000.00€

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.6.



2.2.11 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une charge **ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES** (cpte 689).

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un **produit REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS** (cpte 789)

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.10

2.2.12 Dettes

Le tableau des emprunts est produit en annexe.

Les autres dettes sont également présentées en annexe, en fonction de leur nature (sociales, fiscales ou autres) et de leur ancienneté.

2.2.13 Passifs éventuels

L'ensemble des passifs de l'Apedi Alsace figure au bilan au 31/12/2024.

Aucun risque connu à ce jour n'a été omis dans les annexes produites à l'appui des comptes clos au 31/12/2024.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

- 3.1 Etat des immobilisations
- 3.3 Etat des amortissements
- 3.6 Etat des provisions
- 3.7 Charges et produits constatés d'avance
- 3.9 Capital social / Fonds associatifs
- 3.10 Fonds dédiés
- 3.11 Echéances des créances et dettes
- 3.12 Produits à recevoir
- 3.13 Charges à payer
- 3.14 Subvention d'investissement

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 Ventilation du chiffre d'affaires**

Le Chiffre d'Affaires de l'ensemble des Esat et de l'EA Optimal ST s'élève à **3 692 611.50 €** hors prestations internes.



Le CA se décompose en plusieurs secteurs d'activité :

- **Conditionnement : 904 372.13 €**
- **Restauration : 888 206.29€**
- **Prestations extérieures : 421 945.69 €**
- **Ventes de produits finis : 1 118 604.99€**
- **Blanchisserie : 270 930.65€**
- **Ventes de Mises : 83 587.35€**
- **Divers : 4 964.40€**

4.2 Ventilation des transferts de charges

Les transferts de charges représentent un montant total 52 157.22€ composés de remboursements d'assurances

4.3 Impôts sur les sociétés

L'impôt supporté en 2024, de 20 054 € est relatif à des produits financiers taxables, pour certains à 24 % et pour d'autres aux taux minorés de 15% ou 10%.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements financiers

Engagements reçus et donnés :

- L'Association bénéficie de la caution de la CEA en garantie de 2 prêts CDC ESAT SOC Schiltigheim et du Crédit COOP pour la partie ESAT COM Schiltigheim, CDC ESAT COM aux 3 Relais.
- L'Association bénéficie également de la caution de la Ville de Saverne sur 2 prêts contractés auprès de la CDC par l'ESAT aux 3 Relais à hauteur du capital restant dû.
- l'Apedi Alsace est titulaire de 14 cartes de paiement :
 - 4 sur le compte Crédit coopératif, : une à l'utilisation exclusive du Président, une pour les achats en ligne du Siège social, une au nom de la Directrice générale et la dernière au nom de la Directrice du Camsp.
 - 7 sur le compte Crédit Mutuel, pour les Directeurs d'établissements
 - 3 sur les comptes Caisse d'Epargne au nom des directeurs d'établissements.
- dans le cadre du contrat Unapei et Editions Ivoire du 19 décembre 1991, l'Apedi Alsace mouvemente depuis le 24 juillet 2001 un compte au nom des Editions Ivoire / Apedi Alsace, (avec procurations à 2 administrateurs).



5.2 Autres engagements hors bilan

✓ HYPOTHEQUES

Les bâtiments de l'ESAT de Schiltigheim dont l'Apedi Alsace détient la propriété font l'objet d'une pré notation hypothécaire au bénéfice des prêteurs.

5.3 Honoraires du CAC

L'annexe des comptes sociaux doit mentionner le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes (c. com. art. L. 822-11-II).

Au 31.12.2024, le montant inscrit en compte 622 s'élève à 70 800 €.

5.4 Autres informations

Méthode d'évaluation des engagements retraite

Les engagements de retraite chiffrés sous la référence 5.1 sont évalués selon les modalités suivantes :

- Détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective,
- Intégration des charges sociales et fiscales correspondantes,
- Méthodologie :
 - pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ supposé à la retraite, 62 ans ;

En cas d'économies constatées sur le groupe 2 des comptes administratifs, conformément à la réglementation en vigueur, des provisions IDR ont été comptabilisées au passif du bilan.

- Le montant provisionné au bilan s'élève à 1404 858.64€, l'engagement réel calculé étant de 2 324 599€.

Volontariat associatif (associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €).

En applicatif de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles à savoir :

- le Président
- le Président-adjoint
- le Trésorier

n'ont pas perçu de rémunérations au titre de l'année 2024.



6. Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06 et de ses mises à jour, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les comptes de l'exercice 2024.

Les heures de bénévolat effectuées au cours de l'année 2024 s'élèvent à 3 567 heures, comme détaillé dans le tableau ci-dessous. Sur la base d'un taux horaire chargé valorisé au SMIC, fixé à 18 €, Cela représente 64 206 euros.

Activités	Structures	Heures de bénévolat
Conseil de la vie Sociale	Tous les établissement médico sociaux	242
Commissions associatives	Siège	152
Conseil d'administration	Siège	578
Bureau	Siège	92
Actions de collectes	Siège	107
Commission action solidaire	Siège	2250
Animation multimédia	Esat de Schiltigheim	42
Animation au profit des usagers	Fas Licorne	104
Total		3567



3.1 Etat des immobilisations

Libellé	Valeur Brute Début d'Exercice 2024	Augmentations 2024	Diminutions 2024	Valeur Brute Fin d'Exercice 2024
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	245 974,92			245 974,92
Frais de recherche et de développement	1 674,40			1 674,40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	300 020,81		19 325,49	280 695,32
Droit au bail				
Fonds commercial	7 000,00			7 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Comptes "Immobilisations incorporelles" non prévus dans le plan comptable				
Total Immobilisations incorporelles (I) :	554 670,13		19 325,49	535 344,64
Immobilisations corporelles :				
Terrains	854 432,12			854 432,12
Agencements et aménagements de terrains	92 241,72			92 241,72
Constructions	21 121 114,38	452 974,52		21 574 088,90
Constructions sur sol d'autrui	381 323,12			381 323,12
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 251 069,09	175 105,34	73 901,26	4 352 273,17
Autres immobilisations corporelles :	11 277 625,82	521 785,12	282 214,11	11 517 196,83
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 969 791,78	144 847,11	113 488,40	5 001 150,49
Matériel de transport	2 148 558,19	112 022,29	97 668,55	2 162 911,93
Matériel de bureau et matériel informatique	1 393 759,05	117 533,24	44 493,39	1 466 798,90
Mobilier	2 765 516,80	147 382,48	26 563,77	2 886 335,51
Cheptel				
Emballages récupérables				
Autres	555 384,69	30 563,47	68 751,17	517 196,99
Total Immobilisations corporelles (II) :	38 533 190,94	1 180 428,45	424 866,54	39 288 752,85
Immobilisations mises en concession (III) :				
Immobilisations en cours :				
Immobilisations corporelles en cours	371 687,45	1 148 916,28	430 296,62	1 090 307,11
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles		7 320,00		7 320,00
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles		19 984,83	8 271,83	11 713,00
Comptes "Immobilisations en cours" non prévus dans le plan comptable				
Total Immobilisations en cours (IV) :	371 687,45	1 176 221,11	438 568,45	1 109 340,11
Entreprises liées - Parts et créances (V) :	1 000,00			1 000,00
Participations et créances rattachées à des participations :				
Titres de participation	4 879,75		4 864,75	15,00
Autres formes de participation	141 777,59			141 777,59
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés				
Comptes "Participations et créances rattachées à des participations" non prévus dans le plan comptable				
Total Participations et créances rattachées à des participations (VI) :	146 657,34		4 864,75	141 792,59
Autres immobilisations financières :				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activ. de portef. (droit de propriété)	371 567,22	13 051,75		384 618,47
Titres immobilisés (droit de créance)		454,15		454,15
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts	284 725,92	65 563,00		350 288,92
Dépôts et cautionnements versés	39 896,37	1 500,00	2 522,53	38 873,84
Autres créances immobilisées	292 469,87			292 469,87
Actions propres ou parts propres				
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés				
Comptes "Autres immobilisations financières" non prévus dans le plan comptable				
Total Autres immobilisations financières (VII) :	988 659,38	80 568,40	2 522,53	1 066 705,25
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII) :	40 595 865,24	2 437 217,96	890 147,76	42 142 935,44



3.3 Etat des amortissements

Amortissements	Amortissements cumulés 2023	Dotations de l'Exercice 2024	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2024	Amortissements Cumulés 2024
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801 - Frais d'établissement	245 974,92			245 974,92
2803 - Frais de recherche et de développement	1 674,40			1 674,40
2804 - Contributions aux investissements communs des GHT				
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	280 164,24	9 518,69	19 325,49	270 357,44
2808 - Autres immobilisations incorporelles				
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811 - Terrains	89 111,29	649,80		89 761,09
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
2813 - Constructions sur sol propre	14 229 698,73	741 603,12		14 971 301,85
2814 - Constructions sur sol d'autrui	66 406,90	31 032,46		97 439,36
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	3 520 352,59	242 520,43	73 901,26	3 688 971,76
2818 - Autres immobilisations corporelles	9 344 687,49	687 962,56	350 965,28	9 681 684,77
28182 - dont matériel de transport	1 745 272,76	172 475,93	97 668,55	1 820 080,14
28183 - dont matériel de bureau	1 132 965,60	123 459,89	44 493,39	1 211 932,10
- dont matériel informatique				
282 - Amortissement des immobilisations reçues en affectation				
TOTAL GENERAL	27 778 070,56	1 713 287,06	444 192,03	29 047 165,59



3.4 Etat des provisions, dépréciations, fond dédiés et réserves de compensation

Prov., dép., fds ded et rés. compens.	Montants 2023	Dotations de l'Exercice 2024	Reprises de l'Exercice 2024	Montants 2024
Réserves de Compensation				
106856 - Des Déficit d'Exploitation				
106857 - Des Charges d'Amortissement				
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	107 175,53			107 175,53
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations	146 233,60		1 887,06	144 346,54
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				3 990 822,12
148 - Autres provisions réglementées	3 712 494,81	278 327,31		
1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)				
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	432 567,82	1 800,00		434 367,82
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant	2 629 657,28	271 110,64		3 100 767,92
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	874 550,79		28 652,04	845 898,75
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	1 288 109,64	123 094,00	6 345,00	1 404 858,64
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges	611 220,22		16 570,98	594 649,24
Dépréciations				
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	14 816,53	11 166,63	1 113,69	24 859,47
59 - Dépréciation des Comptes Financiers	154 269,50	117 861,80	154 269,50	117 861,80
Fonds Dediés				
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations	118 050,94			118 050,94
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	1 142 703,45	38 319,00	3 089,94	1 177 932,51
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	290 441,52	103 086,80	44 787,86	348 740,46
195 - Sur Dons Manuels Affectés	71 947,83	1 662,00	7 143,81	66 466,02
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				
TOTAL GENERAL	8 532 014,36	673 517,54	263 859,88	8 941 672,02



3. 7 Charges constatées d'avances

Total	86 665
assurance	11 174
<i>Maintenance</i>	<i>16 371</i>
<i>loyer</i>	<i>7 448</i>
<i>documentation</i>	<i>522</i>
<i>informatique</i>	<i>50 111</i>
<i>sorties éducatives</i>	<i>757</i>
	283



Apedi Alsace
Consolidé 2024

3. 9 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	4 793 331	-	-	-	4 793 331
Fonds propres avec droit de reprise	25 969	-	-	-	25 969
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	13 856 214	490 225	23 785	-	14 370 224
Report à nouveau	1 905 958	1 299 665	105 414	129 199	582 508
Excédent ou déficit de l'exercice	- 809 440	809 440	899 904	-	899 904
Situation nette	19 772 033	-	1 029 104	129 199	20 671 937
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	1 887 915	-	76 367	318 050	1 646 232
Provisions réglementées	3 965 904	-	544 475	268 036	4 242 344
TOTAL	25 625 851	-	1 649 946	715 285	26 560 512



3. 10 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus	A l'ouverture de l'exercice	Fonds obtenus dans l'année	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés*
Dons et legs							
Don Prosperit Appart 3 pièces	118 050,94					118 050,94	118 050,94
TOTAL	118 050,94	0,00	0,00	0,00	0,00	118 050,94	118 050,94
Concours publics							
Fonds dédiés CNR investissement	1 141 452,00	38 319,00	3 089,94			1 176 681,06	1 176 681,06
GOS IME le Rosier Blanc	1 251,45					1 251,45	1 251,45
TOTAL	1 142 703,45	38 319,00	3 089,94	0,00	0,00	1 177 932,51	1 177 932,51
Subvention d'exploitation (1)							
Gratification stagiaires	11 532,26		7 697,69			3 834,57	3 834,57
Crédit évaluation	12 120,29		11 052,80			1 067,49	1 067,49
PCO	29 448,72					29 448,72	29 448,72
Subvention masques	2 331,40					2 331,40	2 331,40
Subvention distributeur de gel	9 000,00		1 987,28			7 012,72	7 012,72
Subvention Falc	1 166,13					1 166,13	1 166,13
Fonds dédiés RTT	50 919,59					50 919,59	50 919,59
Fonds dédiés Salariés	42 405,49					42 405,49	42 405,49
Fonds dédiés Formation	21 765,13					21 765,13	21 765,13
Fonds dédiés intérêts self	18 000,00					18 000,00	18 000,00
Fonds dédiés test	5 372,00					5 372,00	5 372,00
Fonds dédiés renforcement effectif CAMSP	46 749,00					46 749,00	46 749,00
Fonds dédiés personnel non perenne CAMSP	13 548,00	8 796,00				22 344,00	22 344,00
Fonds dédiés personnel non perenne Tremplin		10 218,00				10 218,00	10 218,00
Fonds dédiés personnel non perenne 14- Esat Schilik	0,00	6 796,00				6 796,00	6 796,00
Fonds dédiés personnel non perenne EDPA	2 285,00					2 285,00	2 285,00
Fonds dédiés personnel non perenne EST		10 195,00				10 195,00	10 195,00
Fonds dédiés personnel non perenne ESAT SAVERNE		3 422,00				3 422,00	3 422,00
Fonds dédiés personnel non perenne Rosier Blanc		10 195,00				10 195,00	10 195,00
Fonds dédiés personnel non perenne SESSAD Rosier Blanc		2 000,00				2 000,00	2 000,00
Situation critique IME TREPLIN	23 798,51	18 840,00	24 050,09			18 588,42	18 588,42
Fonds dédiés conf des financeurs Cuisine		17 944,40				17 944,40	17 944,40
Fonds dédiés conf des financeurs Danse		14 680,40				14 680,40	14 680,40
TOTAL	290 441,52	103 086,80	44 787,86	0,00	0,00	348 740,46	348 740,46
Ressources liées à la générosité du public							
IME le Rosier Blanc	23 643,20					23 643,20	23 643,20
ESAT aux 3 Relais	4 557,58					4 557,58	4 557,58
FHTH Rennweg	501,15		373,57			127,58	127,58
IME le Rosier Blanc don spécifique	15 254,83		1 500,00			13 754,83	13 754,83
FAS la Licorne	6 678,99		1 844,64			4 834,35	4 834,35
PATIO CAMSP	3 312,08		1 425,60			1 886,48	1 886,48
IME Rosier Blanc maison de la nature		1 662,00				1 662,00	1 662,00
Fonds dédiés Axa investissements	18 000,00		2 000,00			16 000,00	16 000,00
TOTAL	71 947,83	1 662,00	7 143,81	0,00	0,00	66 466,02	66 466,02
TOTAL GLOBAL	1 623 143,74	143 067,80	55 021,61	0,00	0,00	1 711 189,93	1 711 189,93



3.11 Etat des Échéances des Créances et des Dettes
Dossier : CAPEDI - CONSO APEDI - Périodes de : 01/2024 à 12/2024

Libellé	Montant brut 2024	DEGRE D EXIGIBILITE	
CREANCES (a)		1 an au plus	à plus d' 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)	142 793		142 793
Prêts (274)	350 289		350 289
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	716 416		716 416
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	1 821 642	1 821 642	
Autres créances clients (4096,4097, etc)	3 773	3 773	
Personnel et comptes rattachés (421,)	5 885	5 885	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	95 366	95 366	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	451 407	451 407	
Autres	360 425	360 425	
Charges constatées d'avance (486)	86 665	86 665	
TOTAL CREANCES	4 034 660	2 825 162	1 209 498

DETTE (b)	Montant brut 2024	DEGRE D EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d' 1 an	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (161)				
Autres emprunts obligataires (163)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ...)	1 690 026,91	372 049,10	889 287,81	428 690,00
Emprunts et dettes financières divers (165....17)	8 438	8 438		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	1 233 531	1 233 531		
Personnel et comptes rattachés (421,)	619 073	619 073		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	1 672 295	1 672 295		
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	1 210 643	1 210 643		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	121 997	121 997		
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	423 148	423 148		
Produits constatés d'avance (487)	493 965	493 965		
TOTAL DETTES	7 473 116	6 155 138	889 288	428 690

Apedi Alsace
Consolidé 2024



3.12 Produits à recevoir

NATURE	montant en fin d'exercice
remb usagers	112 049,66 €
Creances personnel et social	101 246,17 €
subvention	413 672,30 €
autres	251 071,99 €
TOTAL	878 040,12 €



Apedi Alsace
Consolidé 2024

3.13 Charges à payer

NATURE	montant en fin d'exercice
emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit : intérêts courus	5 766,26 €
Fournisseurs factures non parvenues	197 313,38 €
Dettes fiscales et sociales (y compris CP)	2 309 987,31 €
Autres charges à payer	10 152,09 €
TOTAL	2 523 219,04 €



3.14 Subvention d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	APEDI ALSACE	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	3 385 828,95	76 367,34		3 462 196,29
Affectées à des biens renouvelables				-
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	- 1 497 914,29		318 050,34	- 1 815 964,63
Affectées à des biens renouvelables				-
TOTAL	1 887 914,66	76 367,34	318 050,34	1 646 231,66



5.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES

	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et caution	
Engagements en matière de retraite	2 324 599
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 324 599

ENGAGEMENTS RECUS

	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et caution	168 000
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	168 000



5.3 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN							
	ETP	HOMMES	FEMMES		SALARIES	HOMMES	FEMMES
Cadres	18,00	8,00	10,00		18,00	8,00	10,00
Chefs de services	23,00	9,00	14,00		23,00	9,00	14,00
administratifs	34,62	5,69	28,93		38,00	6	32,00
socio-éducatif	247,30	68,78	178,52		262,00	72,00	190,00
para-médical	27,35	0,56	26,79		39,00	2,00	37,00
médical	20,27	1,74	18,53		32,00	5,00	27,00
autres	87,71	28,70	59,01		96,00	31,00	65,00
Total	458,25	122,47	335,78		508	133	375



Effectif par service au 31/12/24

ETABLISSEMENTS	APEDI ALSACE	APEDI ALSACE
	31/12/2023	31/12/2024
SIEGE	2,00	1,00
SAF	20,69	21,00
SIEGE	22,69	22,00
<i>Dont stagiaires</i>	<i>0,00</i>	
MULTIACCUEIL	14,06	14,86
CRPEH	12,00	12,80
SESSAD TREMPLIN	16,87	17,07
SIFAS	22,40	24,01
CAMSP	20,56	22,33
IME TREMPLIN	40,94	43,26
IME ROSIER BLANC	25,02	24,96
SESSAD ROSIER BLANC	3,00	3,00
SECTEUR ENFANCE	154,85	162,29
<i>Dont stagiaires</i>	<i>2,00</i>	<i>2,00</i>
SAJH-SAVS	56,91	55,96
FAS LA LICORNE	20,06	19,06
RENNWEG	11,00	11,00
SAVS SAVERNE	1,40	1,80
FHTE	15,93	17,47
FPS	8,86	9,86
SATE	3,00	4,00
FHPH-SAS-FAS	41,11	36,71
FAM EOLYS	29,83	29,33
SECTEUR ADULTES	188,10	185,19
<i>Dont stagiaires</i>	<i>8,00</i>	<i>1,00</i>
EA OPTIMAL ST	11,74	11,74
ESAT SOC SCHILICK	34,60	35,00
ESAT SOC 3 RELAIS	20,62	19,92
ESAT SOC MUNDO	25,65	23,05
SECTEUR TRAVAIL	92,61	89,71
<i>Dont stagiaires</i>	<i>2,00</i>	<i>1,00</i>
TOTAL Stagiaires	12,00	4,00
TOTAL APEDI	446,25	455,19

Apedi Alsace
Consolidé 2024



5 . 4 RESULTATS COMPTABLES PAR ETABLISSEMENTS 2024

	RESULTAT COMPTABLE	RESULTAT SS CONTRÔLE	RESULTAT APEDI
ESAT COM SCHILITGHEIM	322 191,98		322 191,98
ESAT COM MUNDO	272 405,21		272 405,21
ESAT 3 RELAIS COM	38 981,78		38 981,78
EA OPTIMAL	28 675,50		28 675,50
GESTION LOCATIVE	-3 673,60		-3 673,60
SIEGE ASSOCIATIF	-4 886,69		-4 886,69
MULTIACCUEIL	28 191,51		28 191,51
EMPEH/CRPEH/LAEP	3 116,89		3 116,89
CAMSP	257 888,29	257 888,29	
TREMLIN	73 795,41	73 795,41	
IME ROSIER BLANC	140 124,50	140 124,50	
SESSAD SAVERNE	42 029,80	42 029,80	
SIFAS	11 605,86	11 605,86	
FAM EOLYS SOIN	-46 499,27	-46 499,27	
SIEGE SOCIAL	-61 664,58	-61 664,58	
ESAT SOCIAL AC STAUBES	-35 400,56	-35 400,56	
ESAT 3 RELAIS SOCIAL	-9 384,22	-9 384,22	
ESAT SOC MUNDO	105 307,88	105 307,88	
SAVS SCHILTIGHEIM	-30 870,19	-30 870,19	
SAJH	12 167,99	12 167,99	
FAS LA LICORNE	55 661,35	55 661,35	
FHTH	-16 827,58	-16 827,58	
SAVS SAVERNE	2 203,12	2 203,12	
FHTE	167 703,83	167 703,83	
FPS	-210 333,57	-210 333,57	
SATE	-153 761,05	-153 761,05	
FHPH	55 654,63	55 645,63	
FAM EOLYS HERBES	-144 500,01	-144 500,01	
TOTAL	899 904,21	214 892,63	685 002,58



Apedi Alsace
Consolidé 2024